Trente-quatrième année, N° 259. Le numéro 10 centimes Samedi 6 novembre 1937.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	20 » »
Mortuaires	16 » »

Qu'a donné l'essai ?

—o—

Il ne serait pas possible, ce matin, de s'occuper d'autre chose que de l'exercice d'obscurcissement qui vient d'avoir lieu dans toute la Suisse Romande.

Jeudi, à la tombée de la nuit, politique étrangère, politique intérieure, menus faits divers, tout disparaissait, tout s'effaçait devant un essai sans précédent et que les hommes, qui sont à la tête de la Défense aérienne passive, nous imposaient.

Nous avons sous les yeux la plupart des journaux de Vaud, Genève, Neuchâtel et Fribourg. Tous reconnaissent que « pour un premier coup », si nous osons nous servir de cette expression populaire, ce fut un coup de maître.

Comme, généralement, dans ces sortes de choses, on ne peut parler avec assurance que de ce dont on a été les témoins, nous osons affirmer, sans crainte de nous tromper, que notre petite ville de St-Maurice aurait pu servir de modèle.

Toutes les instructions ont été suivies dans leur esprit et même dans leur lettre.

Nul doute qu'il en aura été de même dans tout le Valais où la discipline n'est pas encore tombée à zéro.

Il fallait s'attendre que, dans les grandes villes, la jeunesse estudiantine s'amusât quelque peu de ces ténèbres.

Ce ne serait plus la jeunesse sans cela.

A Lausanne, à Genève, si nous en croyons les journaux de ces lieux, et probablement ailleurs, des bandes de jeunes gens passaient gais, amuseurs, promenant à leur gré, leur libre caprice et jetant aux échos des éclats de rire et des refrains d'insouciance.

C'était souvent spirituel et paradoxal au possible.

En somme, tout fut pour le mieux dans la plus épaisse des obscurités.

Les populations se sont pliées avec une grâce charmante à une nécessité qui relevait de la défense nationale, faisant, par patriotisme, des sacrifices de temps, de commodité et d'argent.

Car, de nos jours, rien ne peut s'accomplir sans cela.

Pourquoi faut-il donc qu'au milieu de cet exercice édifiant, en pleine organisation, dans un touchant rassemblement qui, en dépit des vicissitudes et des ennuis de toute nature, a uni tout le monde, de l'enfance à la vieillesse, nous ayons de lamentables exceptions à faire ?

Ces exceptions, qui ont produit un effet déplorable sur le peuple, sont parties, hélas! des administrations fédérales qui ont trouvé le moyen de suspendre leur activité déjà avant dix-sept heures jeudi.

Les guichets postaux étaient fermés ainsi que les bureaux divers qui relèvent des services de la Confédération.

Nous en avions fait la remarque à des fonctionnaires de St-Maurice qui, eux, évidemment, ne pouvaient qu'exécuter des ordres reçus, mais qui ne se plaignaient pas de la vacance.

Aujourd'hui, nous trouvons la même note dans le *Journal de Genève* qui rapporte cette impression cinglante du colonel Rilliet :

« *On voulait également s'assurer que la vie normale pouvait continuer. Ce but, fit immédiatement remarquer le colonel Rilliet, ne sera pas atteint, puisque des administrations fédérales comme les postes n'ont pas jugé bon de se conformer aux ordonnances de Berne. Ce qui est un peu fort tout de même !* »

C'est d'autant plus fort que la recommandation de poursuivre *la vie normale*, sans rien changer, venait précisément de Berne.

Ah ! il est commode d'engager le bon peuple suisse à faire des dépenses pour se procurer lampes bleues, papier, étoffes bleus ou noirs, afin de pouvoir, derrière cet obscurcissement, continuer sa vie ordinaire, alors que les administrations s'allégent de ce programme, jettent dans le fossé tout ce qui les gêne, bouclent leurs portes et leurs fenêtres et envoient leurs employés en balade !

Comme sans gêne et mauvais exemple, c'est complet !

Les Chemins de fer n'ont rien diminué de leurs horaires habituels. Ils éprouvaient, cependant, à accomplir leur devoir, tout leur devoir, des inconvénients autrement graves que les Postes.

Que veulent donc dire cette cacophonie et cette partialité dans les directions données ?

Nous ne jetterons pas des fleurs, *plenis manibus,* aux as de la bureaucratie qui ont trouvé moyen de se créer des privilèges dans un domaine sacré où seul le patriotisme était en jeu.

Il ne faut cependant pas que cette faute de tact et de goût laisse une impression mauvaise sur l'exercice d'obscurcissement de la nuit dernière.

Cette faute ne saurait effacer le grandiose témoignage de confiance que le peuple a donné à la Défense aérienne passive.

Or, la confiance est tout dans la fécondité du patriotisme. C'est elle, et elle seule, qui met tous les germes en mouvement.

Ch. Saint-Maurice.

„Magnificat"

—o—

On l'avait surnommé « Magnificat ». Ce n'était pas un bigot pourtant ; loin de là : c'était le plus libre des libres-penseurs, le plus acharné des anticléricaux, le plus mécréant des hommes. Il est vrai que son influence était fort discutable. A l'usine, ses compagnons de peine, tous catholiques plus ou moins pratiquants, s'étaient d'abord récriés à ses grivoiseries ; puis, voyant que leur morgue augmentait l'opiniâtreté du renégat, ils avaient fini par laisser libre cours à ses bagouts impies. Même, tandis que les scies et les limes allaient leur train, pour rompre la monotonie de la journée, il se trouvait souvent qu'un compagnon simulait une controverse religieuse, pour mettre notre homme en verve. Alors c'était comme la levée de l'écluse d'un torrent : jurons, imprécations, âcres réflexions tombaient en cascades. Il en avait tant appris, en sa vie d'aventures, de basses anecdotes ! Il en avait tant retenu, de ses nuits de débauche, des propos pleins de boue !

* * *

Un dimanche d'automne, dans la banlieue d'une petite ville.

Tout invite à la rêverie
Au bord des prés, au fond des eaux
La nature en extase prie.
Au loin s'éveillent les échos.

Rutilant au soleil, un christ doré, sur sa croix de granit, garde un contour de la route. Quelques touffes d'épines décorent de leur frondaison cuivrée les abords du calvaire. La petite balustrade en fer forgé émerge avec peine des lianes qui l'enserrent.

L'endroit est pittoresque et reposant. A quelques pas disserte un groupe endimanché.

Une pétarade bruyante descend la côte et se rapproche. « Tiens ! dit un homme, « Magnificat » sur sa Condor. — C'est un tour aux femelles, qu'il dira demain, fait quelqu'un. — Qu'attendre d'un « sans-morale », glisse un troisième ? » Un cri général part soudain. « Magnificat » a manqué le virage. Sa machine s'est aplatie contre un mur d'appui et l'homme qui la montait est en pleine voltige. Il a passé par-dessus les guidons, a frisé le haut du mur, rebondi au-dessus des épines qui ont amorti la course et, les bras levés, est venu s'accrocher à la croix de granit. On accourt. Qu'y a-t-il ?

Un large accroc au plastron, le nez et les lèvres meurtris au contact du bronze, une grande raie bleue sur le sternum qui a râpé le clou des pieds du Crucifié et, miracle, ce fut tout.

Quand l'émotion fut passée et qu'on vit l'homme remis : « Tiens, railla quelqu'un, qui eût jamais pensé que « Magnificat » embrassait les crucifix ! » Le blessé se tut, conservant un masque de sphinx. Puis, après quelques vagues regards vers les débris de sa machine, on le vit partir sans une parole.

Et depuis ? « Magnificat » parle peu, jure moins encore. Parfois, comme en extase, il reste immobile à réfléchir profondément. « Magnificat » se serait-il découvert une âme ?

Jean d'Arole.

CONTRE LES ACCIDENTS, assurez-vous à la
MUTUELLE VAUDOISE
Th. LONG, agent général, BEX

Journée de ceci... Journée de cela

—o—

Nous avons la manie des journées. On en a fait pour l'enfance, pour la vieillesse, contre la faim, pour la bonté, pour ceci et pour cela. On a même la semaine du kilo pour les chômeurs.

Est-ce à dire qu'on ne devrait être bon qu'une fois et ne pas l'être plus de vingt-quatre heures ou plus d'une semaine ?

Aujourd'hui, il est question de créer une journée de la pensée en opposition à la spiritualité autarchique. L'idée a pris corps à Paris. Vous verrez qu'elle nous arrivera à travers le Jura.

Nul n'est censé ignorer que l'autarchie est, pour certaine école d'économie sociale, la possibilité de vivre chez soi, de ses propres produits et sans le secours des autres nations. En faisse on est contre cette conception et l'on professe que nous avons tous, individu ou peuple, besoin les uns des autres.

Donc, pas d'autarchie et pas même pour la pensée. Observons qu'il serait, au demeurant, un peu tard si on voulait la pratiquer. Nos bibliothèques publiques ou privées sont pleines de la pensée universelle et depuis les temps les plus reculés. Les anciens et les modernes de toutes les contrées s'y coudoient.

Nous pouvons puiser chez eux des enseignements pour tous les actes de la vie, quelques-uns contradictoires d'ailleurs. La noologie ne saurait se limiter. La syllepse est de toutes les latitudes, comme l'abscons et l'abstrait. Les nominaux s'opposent aux réalistes, partout où il y a des hommes et qui pensent.

Bref, le putatif, le conjectural et l'entité ne connaissent pas de climat et, par conséquent, il n'y a pas d'autarchie de l'intelligence.

Cependant, puisqu'on a imaginé de donner une journée à la pensée et par conséquent aux penseurs, il aurait fallu songer aussi, en outre des princes de la maxime et des solennels abstracteurs, aux petits penseurs, aux fantaisistes qui, disons-le tout bas, sont moins ennuyeux et austères.

Il y en eut un, Commerson, qui n'ambitionnait que le titre de penseur tintamarresque. Il écrivait :

« L'homme a cinq sens ; il lui manque le bon.

« Beaucoup d'hommes politiques n'aimeraient pas le retour de bâton s'il devait s'arrêter sur leurs épaules.

« L'honnêteté dans ce siècle n'est pratiquée qu'à coups de chapeau.

« La raison vient avec l'expérience qui elle-même ne vient que quand on s'en va.

« Il n'était que temps d'arracher une côte au premier homme pendant son sommeil ; le lendemain il aurait mangé la pomme tout seul.

« La vie est l'antichambre de l'éternité ; le temps est le laquais qui montre le chemin.

« Le repentir est le lavabo du cœur.

« La femme étant le potage de l'homme, comme dit Molière, c'est pour cela que l'on boit parfois de fameux bouillons.

« Le malheur croît comme le carré des distances.

« Derrière la jalousie on est à l'ombre du bonheur.

« Une dame à qui on contait comment Holopherne eut la tête tranchée par Judith, façon comme une autre de perdre la tête, déclarait qu'à la place de Judith elle aurait préféré le ruiner.

« Par l'agio en Bourse on met tout en actions, excepté la morale ».

Tout cela, en somme, n'est pas plus sot que les pensées de tel ou tel grand moraliste. Commerson pratiquait le calembour.

Bien sûr, tout cela ce n'est pas du Pascal, mais soyons indulgents aux humoristes, aux faiseurs d'à peu près en leur manifestant la reconnaissance du rire. On a bien le temps, hélas ! d'être morose avec les penseurs qualifiés.

Th.

Les Evénements

Est-ce la paix ici et au loin ?

—o—

Le comité de non-intervention dans le conflit espagnol a approuvé la recommandation qui lui avait été faite mardi dernier par le sous-comité Plymouth et il a chargé son président de se mettre en rapport avec les gouvernements de Valence et de Salamanque au sujet de l'envoi en Espagne d'une commission qui sera chargée de préparer le retrait des combattants étrangers.

Le gouvernement britannique accentue le mouvement commencé pour régler l'affaire espagnole par un rapprochement avec le général Franco. Sans doute des télégrammes officieux disent qu'il ne s'agit pas de la reconnaissance « de jure » de son gouvernement, mais la reconnaissance de fait et le contact assez intime qui a été établi entre Londres et Burgos ont une importance très grande, on peut même dire capitale.

A la longue, le gouvernement français sera bien obligé de suivre l'Angleterre, mais par la faute des extrémistes et de la faiblesse témoignée à leur égard, il ne tirera pas de la situation les avantages que la Grande-Bretagne obtiendra par une politique prévoyante et intelligente.

* * *

C'est encore l'interrogation essentielle que l'on se pose devant les débats qui se déroulent à la Conférence du Pacifique à Bruxelles.

On avait espéré sur une action des Etats-Unis. Mais rien dans le discours de M. Norman Davis ne permet de déceler jusqu'à quel point ira cette action au point de vue pratique et positif.

L'attitude de l'Italie a été définie par le comte Aldovrandi, de façon telle que personne ne s'y trompera : cette conférence ne peut rien ! Que la Chine se débrouille toute seule avec son antagoniste !

Les représentants des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de France ont eu bien soin de ne point prononcer le mot d'agression ; on n'en sera aucunement surpris. Ils ont insisté assez sur l'objet premier de cette conférence : médiation, appel à la raison, conciliation...

Le délégué soviétique, lui, sous forme de conseil, de mise en garde, ne s'est point gêné : les mots agression, agresseur, revenaient à foison dans son discours : « Non ! il ne faut point qu'une fois de plus l'agresseur soit le bénéficiaire d'une consultation internationale !... »

L'ambassadeur de Chine à Paris a plaidé la cause de son pays en produisant des documents importants. Qu'il n'ait guère usé de ménagements à l'égard du Japon qu'il dénonce comme violateur des traités, on n'en sera nullement étonné. L'invasion japonaise en Chine a pris en peu de temps une envergure énorme.

La tâche de la Conférence est écrasante. L'optimisme n'est guère permis. Les principes qui sont la base même du droit international ont été, une fois de plus, méconnus et violés.

Toutes les questions qu'on peut se poser sur l'évolution de la guerre sino-japonaise demeurent, en ce moment, en suspens.

Hier, la Conférence a désigné un comité de médiateurs du conflit. Peut-on espérer qu'il élucidera ces questions ?

Nouvelles étrangères

La santé du Souverain Pontife

—o—

Le Pape, légèrement fatigué, a dû, sur l'ordre de son médecin, prendre une journée de repos.

On sait que le Souverain Pontife avait pris l'habitude de n'accorder aucune audience le lundi. Lundi dernier, au contraire, fête de la Toussaint, il a travaillé toute la matinée dans sa bibliothèque, puis il a fait une promenade de plus de deux heures en auto dans les jardins

du Vatican. Hier, il s'est rendu à Saint-Jean-de-Latran. Il pense pouvoir reprendre demain son activité normale. Il recevra probablement le cardinal secrétaire d'Etat et d'autres prélats importants, puis il descendra dans la chapelle Sixtine pour assister à la cérémonie funèbre à la mémoire des cardinaux morts pendant l'année.

—o—

Au 12me jour de la crise belge

Le roi a chargé M. Spaak, ministre des affaires étrangères dans le Cabinet van Zeeland, de former un Cabinet d'union nationale. M. Spaak a accepté en principe cette offre, mais consultera ses amis politiques avant de prendre une décision définitive. Il est facile de démolir. M. van Zeeland est à terre. Mais on lui cherche en vain un successeur.

Nouvelles suisses

Schwyz contre le communisme

—o—

Le Grand Conseil schwytzois a discuté une motion présentée par les groupes conservateur et radicau, relative à une loi portant interdiction des organisations communistes dans le canton. La motion est basée en partie sur la nécessité de prendre des mesures de prévention et en partie sur le fait que la promulgation de lois s'impose, pour manifester une solidarité avec les cantons qui ont déjà prononcé de telles interdictions. Plusieurs socialistes se sont déclarés contre toute interdiction du parti communiste, tandis que d'autres députés de ce parti l'auraient approuvée à la condition que la loi prévoie également l'interdiction d'organisations fascistes, frontistes et nationales-socialistes.

L'entrée en matière a été décidée par 70 voix contre une et dix abstentions socialistes et la loi a été acceptée sous le titre de « Loi concernant l'interdiction d'organisations communistes et autres organisations offrant un danger pour l'Etat ».

L'art. 1 interdit « le parti communiste et tous groupements et organisations affiliés directement ou indirectement à l'internationale communiste, sur le territoire du canton de Schwitz ». L'art. 2 déclare que « le Grand Conseil interdira également tous autres partis, organisations ou associations ayant des liens quelconques avec des Etats, partis ou organisations étrangères et dont l'activité vise au renversement par la force de l'ordre public existant ». L'article 3 prohibe toute propagande dans ce sens et l'art. 4 prévoit des peines pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et des amendes jusqu'à 5000 francs. En outre, les étrangers seront expulsés.

—o—

L'incendie de Fribourg serait dû à la malveillance

—o—

300,000 francs de dégâts

C'est vers midi et demi, jeudi, que la population de Fribourg était à nouveau mise en émoi par un incendie considérable, qui s'attaquait, ainsi que le relate le « Nouvelliste » de ce matin, à l'une des constructions les plus importantes et les plus centrales de la ville, le couvent des Pères Cordeliers, situé au quartier du Bourg, au-dessus des falaises de la Sarine, non loin de la cathédrale Saint-Nicolas.

Les élèves du pensionnat, au nombre d'une centaine, avaient tous quitté les étages supérieurs et étaient réunis au réfectoire pour le dîner. Le feu fut aperçu, en premier lieu, dit-on, par M. Plancherel, professeur à l'Ecole secondaire professionnelle, de sa salle de classe située sur les hauteurs qui dominent le pensionnat.

L'alarme fut aussitôt donnée et les pompiers accoururent. Mais le feu avait pris en peu de temps une extension surprenante. Beaucoup de personnes eurent immédiatement l'idée de rapprocher cet incendie de celui de l'Hôpital des Bourgeois. En effet, comme dans l'incendie du 10 octobre, ce furent presque uniquement les combles qui furent atteints, et le feu, par suite du manque de parois intermédiaires, se propagea avec une rapidité inouïe.

Vers 12 h. 45, la toiture de l'aile qui renferme le pensionnat ne formait plus qu'un vaste brasier, le feu envahissait le deuxième corps placé en équerre, puis le troisième, qui relie les précédents à l'église. C'est à ce moment que l'action des pompiers, servie par les hydrants et par les pompes-automobiles, devint efficace. Les matières combustibles renfermées dans les combles étaient, du reste, presque entièrement consumées. On put éviter que le feu ne se communiquât aux étages. Dans les combles se trouvaient notamment les dortoirs des élèves. Les lits et les armoires renfermant les effets des élèves sont complètement perdus sauf quelques objets qui furent jetés par les fenêtres.

Vers 14 heures, le feu était maîtrisé et les pompiers ne travaillaient plus qu'à noyer les derniers foyers. Une foule considérable stationnait sur la place Notre-Dame, dans la rue des Cordeliers et aux abords de l'ancienne préfecture.

Les dégâts causés par le feu et par l'eau qui envahit les étages sont considérables. Ils peuvent être évalués à près de 300,000 francs. Il est vraisemblable que, à l'exemple de l'Hôpital des Bourgeois, la taxe ne dépassera guère le tiers de la valeur totale.

Le couvent des Cordeliers est l'un des plus anciens de Fribourg. Bâti en 1256, il fut rebâti en 1712. Un pensionnat s'ouvrit dans les locaux du couvent en 1902. Le pensionnat actuel fut érigé en 1907. Cette année même des réfections et adaptations nouvelles avaient été opérées. Tous les murs, notamment, avaient été repeints.

En dernière heure, on apprend que le sinistre pourrait bien être dû à la malveillance. Il se vérifie, en effet, que les premiers pompiers arrivés sur les lieux ont découvert deux foyers d'incendie, distants d'une cinquantaine de mètres l'un de l'autre.

Il ne peut être question d'Albin Thalmann, le pyromane de l'Hôpital des Bourgeois, qui est encore, vérification faite, dans sa prison de Tavel. Mais on sait trop que les maniaques de l'incendie trouvent des imitateurs. L'heure du sinistre, qui était celle où tout le monde avait quitté les étages supérieurs, la rapidité du fléau, le fait de le voir, comme précédemment, éclater dans les combles d'un établissement important, tout incline à admettre la malveillance, plutôt que l'imprudence d'un élève fumant en cachette ou autre...

De fait, il a été procédé hier à deux arrestations.

L'un des arrêtés a été remis immédiatement en liberté, car il a pu fournir un alibi satisfaisant. Le deuxième individu arrêté est gardé à disposition de la justice. Il s'agit d'un faible d'esprit, qui a déjà subi deux internements à l'asile d'aliénés de Marsens. Il paraîtrait que ce lamentable citoyen serait un pyromane. En dire plus pour le moment serait accusation téméraire.

L'enquête policière continue. La préfecture possède encore le signalement d'une troisième personne qui, après l'extinction du sinistre, a donné des signes de déséquilibre mental assez surprenants. Mais, pour l'instant, ce citoyen n'a pas été appréhendé par la gendarmerie.

Il résulte de ces constatations que l'hypothèse de l'incendie par malveillance se renforce d'assez sérieuse manière.

—o—

Le remords du voleur

On avait annoncé il y a quelque temps qu'un voleur resté inconnu, avait emporté plusieurs plaques en émail ou en laiton, appartenant à des habitants de Zollikon (Zurich). Or, ces plaques viennent de parvenir par la poste au gendarme de la localité qui les a restituées à leurs propriétaires.

—o—

Un consommateur qui joue du couteau

A Uzwil (St-Gall) un jeune homme qui était resté dans un café de midi à deux heures et demie du matin, pris de colère pour une raison futile, sortit son couteau de sa poche et se précipita sur le cabaretier qu'il blessa au bras, lui tranchant le tendon. La femme du cafetier a également été légèrement blessée en se défendant. Le jeune homme a été mis en état d'arrestation.

—o—

La sanglante bagarre de Genève

—o—

Voici dans quelles circonstances s'est déroulé jeudi soir, à Genève, le « drame d'ivrogne » signalé dans le « Nouvelliste » de ce matin. Alors que quelques clients étaient encore attardés aux Brioches de la lune, rue de la Croix-d'Or, trois individus « du milieu », tant soit peu pris de boisson, entrèrent dans l'établissement. L'un d'eux, connu sous le nom de « Bébert », importuna une sommelière, Mlle Juliette Gachet, qui après avoir terminé son service buvait un café. Elle le pria de s'éloigner de sa table, mais « Bébert » accueillit cette observation par les injures les plus grossières.

Deux consommateurs intervinrent alors, c'étaient MM. Roland Pasche, domicilié à Morges, et Georges Dupasquier, 27 ans, habitant Vevey, tous deux à Genève pour le compte de la maison d'installations électriques où ils sont employés.

Furieux de cette intervention, « Bébert », pris de rage, s'élança sur M. Dupasquier qu'il roua de coups et, comme une soucoupe s'était brisée en tombant, il s'en empara pour continuer de frapper au visage et à la tête M. Dupasquier, tombé sur le sol, et qui eut bientôt la tête en sang.

Les autres consommateurs avaient disparu, et, bien entendu, M. Pasche s'était élancé pour défendre son compagnon, mais les deux complices de l'apache le maîtrisèrent.

Puis soudain des trois apaches prirent la fuite, laissant le blessé sur le sol, dans une mare de sang. On le conduisit immédiatement à la Policlinique tandis que la police, arrivée sitôt prévenue, se lançait à la recherche des malfaiteurs.

Il ne fallut pas moins de treize points de suture pour panser les diverses blessures de M. Dupasquier, qui put, vers 4 heures du matin, faire sa déposition.

Pendant ce temps, le brigadier Corsat et des agents avaient pris place dans la voiture de M. Faller, inspecteur des autos, et s'étaient élancés à la recherche des malfaiteurs. Ils purent arrêter l'un d'eux, René Bouvier, dit Tintin, 40 ans, sans profession, Genevois, qui fut interrogé et refusa de parler.

Bouvier a été conduit à Saint-Antoine et des recherches ont été poursuivies pour retrouver ses deux compagnons qui seront certainement arrêtés dans la journée.

—o—

Un Suisse condamné à Paris pour espionnage

Jeudi soir, le Tribunal militaire de Paris a jugé à huis clos un Suisse, nommé Bertholet, qui était poursuivi pour espionnage. De nombreux témoins ont été entendus. Le colonel Duzan a prononcé le réquisitoire, puis Me le Moro-Giafferi a plaidé pour l'inculpé. On ignore tout du débat. Mais le jugement a été rendu en audience publique. Bertholet, qui faisait de l'espionnage pour le compte de l'Allemagne, a été condamné à 15 ans de prison.

—o—

Une ferme en feu

Entre Tavel et Saint-Antoine, dans le district de la Singine (Fribourg), le feu a complètement détruit, hier, à 20 heures, une ferme habitée par MM. Buchmann et Udry et leurs familles. L'immeuble valait une dizaine de milliers de francs. Les mobiliers sont restés dans les flammes, mais on a pu sauver le bétail.

Le préfet du district a procédé à l'enquête.

—o—

Une incorrection

L'hebdomadaire parisien « Choc » publie cet écho :

« Dimanche 24 octobre, l'« Harmonie suisse » de La Chaux-de-Fonds a joué l'« Internationale » en plein centre de Besançon. — Que diraient nos amis suisses si des musiques françaises allaient jouer sur les places publiques de Berne, des hymnes révolutionnaires ? »

—o—

Statistique du trafic

Parallèlement à ses enquêtes sur le trafic, l'Automobile Club de Suisse procéda pendant trois jours de la semaine dernière, à la Place Bubenberg à Berne, à un relevé statistique du trafic. A cette occasion, il constata que la fréquence moyenne par heure des différents véhicules fut la suivante :

Véhicules à moteur 656, cycles 1086, attelages 28, trams 117, au total 1887.

Il en résulte la constatation surprenante que les véhicules à moteur ne représentaient environ qu'un tiers du trafic total.

Poignée de petits faits

✶ L'Automobile Club communique que la route du Gothard a pu être rendue au trafic automobile. Le col du Gothard est de nouveau praticable sans chaînes.

✶ Le Conseil d'Etat de Neuchâtel vient de déposer un projet de loi donnant une nouvelle structure à la Banque cantonale. Le capital de dotation est réduit de 40 millions à 15 millions. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par le Conseil d'Etat et non plus par le Grand Conseil comme précédemment. Enfin, le projet limite les activités de la banque aux affaires donnant des sécurités de garanties suffisantes.

✶ L'approche de la fête du Ramadan semble apporter une atténuation à la crise en Palestine. Le couvre-feu a été levé à Jérusalem et à Nazareth, après avoir duré 40 jours dans cette dernière ville. Le gouvernement a libéré une cinquantaine de détenus à Saint-Jean-d'Acre.

✶ Le vénérable père Hlinka, chef du parti populaire slovaque, est tombé malade, à Prague. Il a subitement perdu connaissance mercredi pendant la célébration de la messe.

✶ L'assemblée des délégués des communes intéressées s'est prononcée pour la suppression et le remplacement par un service d'autobus du chemin de fer électrique à voie étroite de Rolle à Gimel, long de 11 km., ouvert à la circulation le 12 octobre 1898. La décision définitive appartient à l'assemblée générale des actionnaires.

✶ On a retrouvé, dit une dépêche de Pékin à Havas, la mâchoire supérieure du célèbre « homme fossile de Pékin » qui paraît l'être humain connu de la science le plus ancien qui ait vécu sur la terre.

La tête complète reconstituée au Collège médical de Pékin a été montrée à un certain nombre de savants qui avaient participé aux fouilles de Chou-kou-tien, en 1929. La mâchoire qui manquait encore a été déterrée récemment au même endroit que le crâne.

Dans la Région

Court-circuit au passage à niveau

L'exercice d'obscurcissement venait de commencer à Montreux, jeudi soir, quand, par suite d'une erreur de manœuvre vraisemblablement, un archet de la conduite électrique Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve, installée au passage à niveau de Territet, fut arraché pendant la course d'une voiture de tramway qui traversait la voie des C. F. F. Un court-circuit se produisit, qui provoqua une lumière intense et d'autant plus vive que toute la contrée était plongée dans l'obscurité.

Les tramways durent organiser un service de transbordement tandis que les C. F. F. furent dans l'obligation de n'utiliser que la voie amont, le courant de la ligne aérienne, du côté aval ayant été coupé.

Les trains subirent de ce fait quelque retard. Il n'y eut heureusement aucun accident de personne.

—o—

Comme au cinéma...

Un drame rapide dont les conséquences ont été heureusement peu graves s'est déroulé mercredi soir vers 19 heures 30, au café Munier, à Cognin, commune voisine de Chambéry.

La jeunesse d'aujourd'hui, sous la double influence du roman et du cinéma, prend peu à peu les mœurs des gangsters qu'elle voit agir sur l'écran.

Dans la salle du café en question se déroulait une réunion corporative groupant des ouvriers d'une industrie de la localité. Brusquement le nommé Courrier Pierre, 28 ans, infirmier à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, sortait un revolver et le déchargea dans la direction d'une jeune fille de 16 ans qui l'avait éconduit. Voilà une façon plutôt bizarre de prouver sa tendresse. Des cinq balles ainsi tirées l'une d'elles atteignit la jeune fille à la jambe gauche : une autre vint blesser le cou de Mme Mazenat qui se trouvait également dans le café, tandis que les trois autres se perdaient dans la salle. La première émotion passée on se précipita vers les blessées, par bonheur assez légèrement. L'on s'assura de la personne du meurtrier qui fut mis en état d'arrestation par la brigade de gendarmerie de La Motte appelée sur les lieux.

L'enquête se poursuit. Courrier a été écroué et sera poursuivi pour tentative de meurtre.

Nouvelles locales

Décisions du Conseil d'Etat

—o—

Commission cantonale de l'enseignement primaire. — Le Conseil d'Etat compose comme suit la commission cantonale de l'enseignement primaire :

Président : M. le Chef du département de l'Instruction publique ; membres : M. l'abbé Aloïs Andenmatten, Rd curé de Rarogne ; M. l'abbé Louis Boucard, directeur de l'Ecole normale des instituteurs, à Sion ; M. le Dr Maurice Mangisch, directeur de l'école industrielle supérieure, à Sion ; M. le Dr Léon Broccard, médecin à Sierre ; M. Weissen Gregor, instituteur à Naters ; Mlle Jeanne Arlettaz, institutrice à Martigny-Ville.

Homologation. — Il homologue les modifications et adjonctions apportées au règlement communal de Saxon concernant la distribution d'eau à domicile.

Fabriques. Plans. — Il approuve :

1. les plans présentés par la S. A. pour l'Industrie de l'Aluminium, Usines de Chippis, concernant l'agrandissement d'une halle d'électrolyse ;

2. les plans présentés par la Lonza S. A., à Viège, concernant l'agrandissement de la station d'enclenchement pour chaudières électriques.

Notaires. — Ensuite d'examens satisfaisants subis devant la commission d'examen pour les aspirants au notariat, il est délivré le diplôme de notaire à MM. Charles Petitdemange, à Martigny-Ville ; Luc Produit, à Leytron ; Georges Sauthier, à Martigny-Ville.

Médecin. — M. le Dr Herbertz Burkhardt, à San-Moritz, Engadine, porteur du diplôme fédéral suisse de médecin, est autorisé à exercer l'art médical dans le canton du Valais.

Sages-femmes. — Mlles Suzanne Balet, de Grimisuat ; Joséphine Udrisard, de Nax ; Julie Lambiel, de Riddes ; Innocente Mayor, de Suen, St-Martin ; Marcelle Carruzzo, de Chamoson ; Hélène Pitteloud, de Nendaz, sages-femmes diplômées de la Maternité de Genève, sont autorisées à exercer leur profession dans le canton du Valais.

Montana. Etat civil. — M. Joseph Mabillard, de Lucien, à Montana, est nommé substitut de l'officier d'état civil de l'arrondissement de Montana, et il est spécialement chargé de la tenue du bureau de l'état civil de Montana-Station.

Démissions. — Le Conseil d'Etat accorde :

1. la démission sollicitée par M. Alfred Weissen, pour cause de changement de domicile, comme conseiller communal d'Unterbäch ;

2. la démission sollicitée par M. Raphaël Holzer, pour motifs de santé, comme président et comme conseiller de la commune de Gluringen.

—o—

Une femme renversée par une auto

Mme Etienne Mouton et Mme Judith Antille conversaient sur la rue, à proximité du village de Noës, quand une auto survint à faible allure, conduite par M. Remy Epiney, mécanicien. Mme Etienne Mouton, prise de peur, traversa la chaussée, et le conducteur, pour éviter l'imprudente donna un brusque coup de frein, mais elle fut tout de même prise en écharpe par la voiture et violemment projetée sur le sol, M. le Dr Michelet, qui prodigua ses soins à la victime, a constaté qu'elle souffrait d'une profonde plaie à la tête, qu'elle avait plusieurs côtes cassées et des contusions sur tout le corps.

Au moment de l'accident, l'auto ne roulait qu'à une trentaine de kilomètres à l'heure.

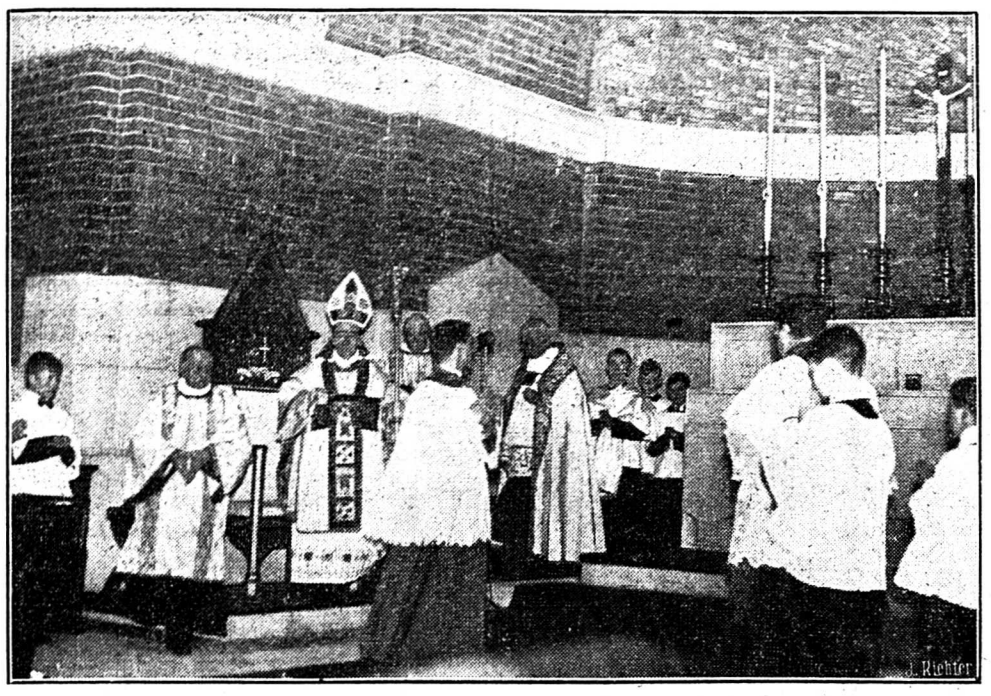

Dans la crypte de la future cathédrale de Liverpool
Célébration de la première messe

Cette cathédrale, actuellement en construction sera la plus vaste du monde et ne sera achevée qu'en 1962, soit dans 25 ans. L'archevêque de Liverpool vient de célébrer la première messe dans la crypte terminée. Tous ceux qui assistèrent à cet office solennel durent traverser les chantiers de construction pour arriver jusqu'à la crypte. — L'archevêque de Liverpool officiant

Police nocturne d'autrefois

—o—

Cette soirée d'obscurcissement total a certainement dû « embêter » bien des gens... sauf peut-être les noctambules invétérés, les maraudeurs et... les amoureux ! Passons là-dessus. Je suppose cependant que la plus grande partie de mes concitoyens n'ont pas pris de cet exercice obligatoire, prétexte d'aller se coucher à l'heure des poules. Pour mon compte je n'y étais pas décidé !

Alors quoi ?

Eh bien ! si vous voulez me suivre, nous allons essayer de passer le temps en voyant un peu comment nos ancêtres pratiquaient l'obscurcissement et la police nocturne. J'ai bien dit obscurcissement, mais pas à la manière fédérale. Cela s'appelait tout simplement le couvre-feu, associé au guet et aux veilleurs de nuit. Sans doute, ils ne pratiquaient pas ces exercices occasionnellement et par manière de préparation à une guerre aérienne future : c'était, chez eux, affaire de tous les jours, et ils y étaient si bien habitués, de père en fils, que cela marchait quasi tout seul. Pas de « rouspétances » et nul ne songeait à éluder si peu que ce soit, les ordonnances des vénérables bourgeoisies.

Les heures de ténèbres étant consacrées au culte de Morphée, nos ancêtres prenaient tout simplement les mesures appropriées pour passer des nuits aussi confortables que possible. Tout était là. Sans doute, il y eut maint accroc causé soit par quelques bagarres de basochiens en fête, soit par le tocsin de l'incendie ou d'autres motifs, mais ils dormaient sans bruits de klakson ou de phonographe. Heureux temps ! A tous ces vieux usages, nous sommes en train de revenir par la force des choses, d'une autre manière, c'est entendu, mais, au fond, c'est toujours pour assurer une tranquillité quelconque. Après cet exorde, permettez-moi de commencer !

Le couvre-feu était une institution plutôt médiévale. C'était une sonnerie de cloches qui marquait l'heure de se retirer chez soi, de fermer sa porte à clef et, probablement, en cas de siège ou de troubles, d'éteindre les feux et les lumières.

D'après le Dictionnaire Larousse, lorsque l'éclairage public se répandit, le couvre-feu devint le signal de l'allumage des réverbères. Vers 1550, à Paris, le couvre-feu, pratiqué bien plus anciennement, était sonné à St-Germain-des-Prés, à huit heures du soir ; au XVIIIème siècle, Notre Dame sonnait le sien à sept heures et la Sorbonne, de neuf à neuf et demie.

Dans nos régions, il est assez difficile de trouver des traces de cet ancien usage. Il y a cependant un indice à Martigny où une ordonnance des syndics, promulguée entre 1360 et 1370, fait mention de la défense de circuler dans la région des bâtiments agricoles avec des feux libres, après que les autres demeures ont éteint leurs chandelles ou lampes. Il y avait donc une restriction nocturne, mais elle paraît avoir été assez élastique et devait, semble-t-il, être basée sur un motif d'économie d'éclairage et de protection contre l'incendie.

Il y eut cependant des cas où l'éclairage domestique devint obligatoire. L'un de ceux-ci était motivé par les fréquentes inondations de la Dranse. Afin d'obliger chacun à se tenir sur le qui-vive, en cas de menace de débordement, le Conseil avait prescrit (XVIIème siècle) que, dans cette circonstance, chacun devait se tenir habillé et prêt à marcher, et, pour prouver la vigilance de chaque ménage, **une lampe devait rester allumée toute la nuit et être visible du dehors.**

Cette dernière obligation avait sans doute pour objet de faciliter aux gardes de nuit, l'exercice de leur fonction, car, dans le cas d'obscurité, ils avaient le droit de cogner aux portes pour s'assurer de l'état de veille des habitants. Le dernier souvenir du couvre-feu est la retraite militaire que l'on joue où se trouvent des troupes ou des garnisons (Larousse).

Il va sans dire que l'obscurité des rues et des venelles, dans le cours du Moyen Age, et même beaucoup plus tard, n'avait pas de peine à être complète : il n'y avait pas de réverbères et ce ne sont pas les chétifs lumignons, que l'on percevait à travers les vitres cerclées de plomb, qui arrivaient à dissiper les ténèbres. Donc, à ce point de vue, on peut dire que nos ancêtres, jusque très près de nous, ont connu l'obscurcissement presque aussi complet que le nôtre et pour une durée quasi continuelle. Ils ne seraient pas dépaysés dans nos rues soudain assombries, puisqu'ils avaient, de père en fils, l'habitude de déambuler ... à **toppon,** pour employer une expression de notre savoureux patois !

Le guet ne nous fournit pas, chez nous du moins, plus d'indices que le couvre-feu.

Proprement dit, le guet est plutôt un usage féodal. Les roturiers ou hommes d'un seigneur avaient l'obligation de garder de jour et de nuit, en temps de paix et surtout en temps de guerre, la localité qu'ils habitaient et le château qui s'y trouvait. Les conditions de cette servitude — dont on trouve des exemples en Valais — variaient avec les coutumes locales. En l'espèce, c'était plutôt un genre de patrouille militaire, mais il va de soi que, à l'occasion, elle remplissait la fonction de police de nuit. Le guet ou la patrouille se retrouvent à Martigny, au XVIIIème siècle sous la forme de corps de garde armés, chargés de veiller sur la sécurité des agglomérations, en cas d'incendie ou d'inondation alors que tous les hommes valides étaient occupés à lutter contre l'un ou l'autre fléau. Il se retrouve aussi dans les moments d'agitation publique ou d'épidémie : par exemple pendant la peste de 1630. Dans ces cas, la garde de nuit était renforcée. Dans le cas actuel, cette antique institution est remplacée par le service du feu.

Nous sommes plus au clair en ce qui concerne les veilleurs de nuit. Il n'y a pas plus de trois quarts de siècle que l'institution, comme telle, fut supprimée dans les deux quartiers urbains du Bourg et de la Ville.

Aussi haut que l'on remonte dans le Moyen Age, on trouve dans les villes et les bourgades jouissant du droit de bourgeoisie, des sortes de fonctionnaires municipaux chargés de veiller à la sécurité des habitants. Les uns étaient nichés dans la tour du beffroi (guetteur) ou dans les échauguettes qui flanquaient les portes des localités quand elles étaient fortifiées. Ceux-là avaient pour consigne de signaler les commencements d'incendie ou de prévenir la garde en cas d'approche dangereuse.

A Martigny particulièrement, c'étaient les marguilliers qui étaient chargés de cet office : en cas d'orage, de grand vent, ou de menace d'inondation du Rhône ou de la Drance. Leur office était plutôt intermittent et, alors, ils recevaient comme gratification du pain, du fromage et du vin à volonté. L'œil ouvert et la main à la corde de la grande cloche, ils devaient se tenir prêts à sonner le **betor** (à Sion, le crifour).

Les autres veilleurs de nuit parcouraient les rues munis d'une lanterne et armés d'une lan-

ce ou d'une pertuisane, plus tard d'un mousquet ; ils criaient les heures ou frappaient à la cloche du beffroi. Dans leur course, ils psalmodiaient parfois certaines phrases pour inviter les bourgeois à dormir.

Un vieux chroniqueur nous a conservé le souvenir de quelques-uns de leurs appels : dans le cours de l'année, c'était un rappel de l'heure avec une indication du temps qu'il faisait. « Il est minuit et il neige ». — Si c'était la Toussaint, on les entendait chantonner : « Il est minuit, priez pour les trépassés » ou encore la nuit de St Silvestre : « Il est minuit passé, voici l'an nouveau ».

Cette institution de sécurité publique paraît avoir eu des fortunes diverses : de longs silences font croire à un abandon momentané, puis, des circonstances plus ou moins critiques la remettent en vigueur. J'ai trouvé quelques feuillets jaunis qui contiennent les rapports de rondes nocturnes des veilleurs. Ils font voir qu'il y eut toujours et partout des noctambules et des trainards... toujours de la même espèce !

Un billet de novembre 1788, en fournira un exemple fort amusant : « Vu le capitaine Igrec qui sortait après minuit de chez la veuve Zède. — Item, trouvé le vieux sindique couché yvre après onze heures vers la croix du simetière. — Item, rencontré l'autre syndique qui sortait de la cave de la prioré avec une brante vuide. — Item, vu un fuillierin galloppant vers le pont de la Battiaz que je n'ai pas pu reconnettre. — Item, surpris le curial G... jouant aux cartes après minuit avec un autre à la pinte de la Grande Maison. — Item, attrappé après minuit, la servante de madame la pintière sous le pommier du verger à M. Ganioz. — Item, le nommé J. J. est allé jetter un vau crevé à la dranse après minuit. — Item, la femme de P. G. a vuidé sa buïe (lessive) sur le chemin publique outre par la nuit. — Item, vu le domestique à M. le Chattelain, chargeant des pommes de terres pour le marché de Vevay, le reloge du clocher battant deux heures aprez minuit. Aprez quoy, ayant rencontré l'autre garde, on est rentré au logis par ensemble. « En foy. »

Le veilleur de nuit de 1788, était terriblement indiscret ! Il paraît pourtant que, malgré les temps troublés, la veille de nuit tomba quelque peu en désuétude, car on trouve l'ordonnance suivante du Conseil, en date du 11 septembre 1803 : « Considérant le grand nombre de vols qui se commettent de nuit depuis quelque temps, le Conseil a créé des gardes de nuit qui feront la ronde chaque nuit et feront mettre en sûreté toutes personnes suspectes qu'ils trouveront à vagabonder la nuit, pour les réprimander selon leur démérite. En conséquence, il avertit tous pères de famille, curateurs et tuteurs, de tenir leurs subordonnés retirés chez eux et à toute autre personne d'être retirée chez elle depuis les dix heures du soir, à peine d'être arrêtée et mise en lieu sûr. Claivaz, secrétaire ».

A vrai dire, nos grands-pères n'avaient guère l'habitude de déambuler tard dans les rues et les pintes se fermaient assez tôt, paraît-il. Moins tôt cependant qu'au 14me siècle, où une ordonnance de 1360-65, enjoint aux taverniers d'avoir à fermer leurs établissements à l'heure des complies, soit à la nuit tombante, sous peine de soixante sols de ban : l'une des plus fortes amendes de ce temps-là !

La police nocturne eut un regain de vie entre 1848 et 1856, mais ce fut pour tomber bien vite. Servie par deux joyeux compagnons, elle enregistra aussi des constatations bien amusantes parfois.

Nous avons donc refait connaissance avec le couvre-feu et les autres « embêtements » qui l'accompagnaient, mais nous avons pris la chose philosophiquement en exécutant ponctuellement les ordonnances du guet moderne et avons passé une joyeuse soirée derrière les fenêtres bien closes de nos demeures. Là dessus, bonsoir ! **Alpinus.**

ATTENTION !... Le « **DIABLERETS** » ne craint pas les contrefaçons. Vous consommateurs, devez les craindre, les refuser et les signaler.

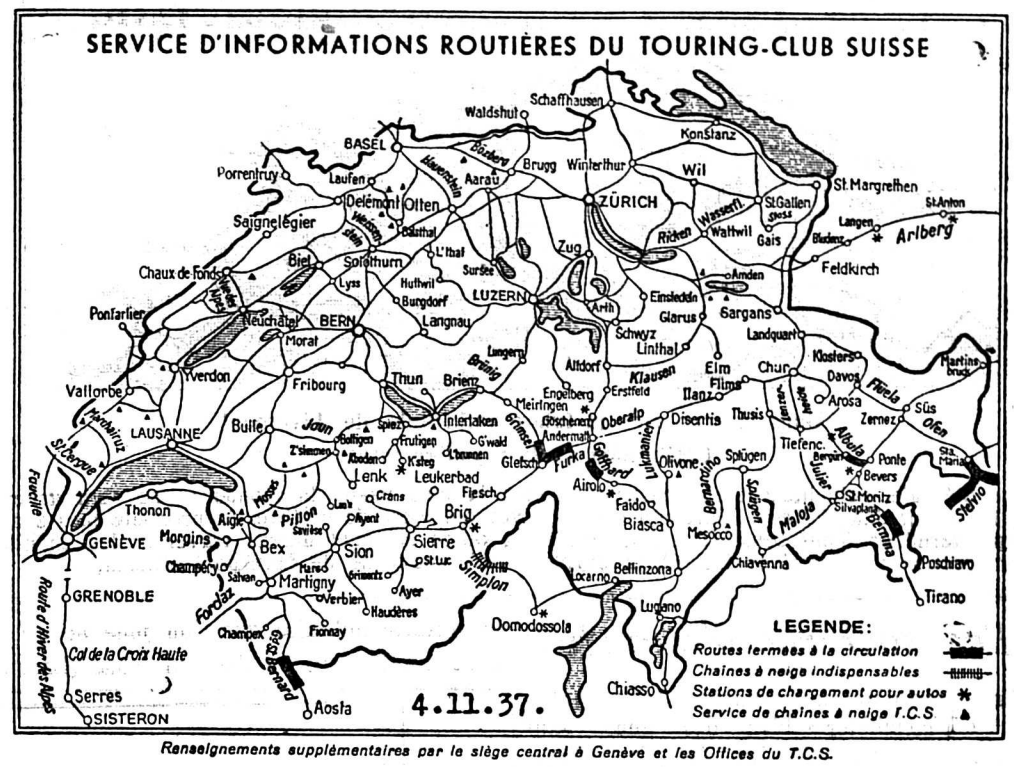

Renseignements supplémentaires par le siège central à Genève et les Offices du T.C.S.

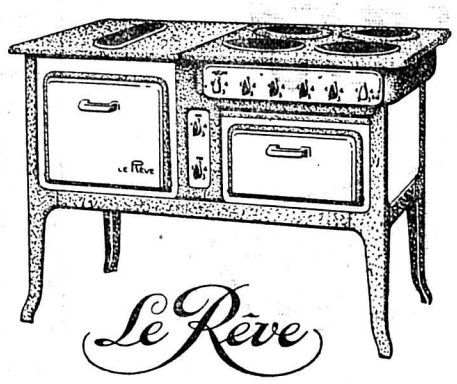

Démonstrations gratuites de

cuisson à l'électricité

à St-Maurice, Salle de Gymnastique

le mardi **9** novembre, à **20** heures

et le mercredi **10** novembre, à **15** et **20** h.

Entrée libre

Invitation cordiale
à toutes les ménagères
et fiancées

Les messieurs seront aussi
les bienvenus

Le conférencier est un chef de cuisine réputé. Il vous prouvera que **cuire à l'électricité** est chose **simple, aisée,** et surtout **économique.**

Des dégustations gratuites vous convaincront!

Demandez-lui conseil. Il vous renseignera volontiers.

Si vous possédez déjà une cuisinière électrique, il est de votre intérêt d'assister à l'une de ces démonstrations.

Service Electrique
St-Maurice

Usine électrique
du Bois-Noir

Fabrique de Fourneaux
„ Le Rêve " S. A.
Genève

Vite, plus vite, encore plus vite !

C'est la lutte contre le temps, la lutte inexorable, la lutte qui se poursuit jusque dans les fonctions ménagères. Madame, pour faire vite, mais aussi pour faire bien, prenez Knorrox, le bouillon complet! Un peu de Knorrox dans une soupière, de l'eau bouillante par dessus, et déjà vous aurez un bouillon excellent, du meilleur goût.

KNORROX

toujours le meilleur bouillon!

Notre Dame de la Mouise

par G. Leclos

interprété au Théâtre de Sion

dimanche 7 novembre à 14 h. 45 et 20 h. 30

par la troupe du Cercle catholique de Monthey

Parterre fr. 1.50 Galeries fr. 1.—

Quelques voitures neuves

Chevrolet, Opel, etc.

sont offertes pour fin de saison à des conditions spéciales et très avantageuses, ainsi que bonnes occasions à partir de fr. 400.—.

S'adresser au **Grand Garage Schwelzer,** succursale de **Martigny-Ville,** tél. 61.185.

Etude d'avocat et notaire

Alex. LATHION
Sion

transférée dans l'immeuble
Hôtel du Midi (rez-de-chaussée)

BOISSARD FRÈRES
Menuiserie mécanique
MONTHEY - Téléphone 61.50
TRANSPORTS FUNÈBRES

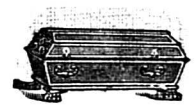

Cercueils simples et de luxe
Transports par auto-corbillard, Croix
Prix modérés

LAVEY - - Café National

Dimanche 7 novembre dès les 14 heures

BRISOLÉE

Concert Invitation cordiale
Bourguignon.

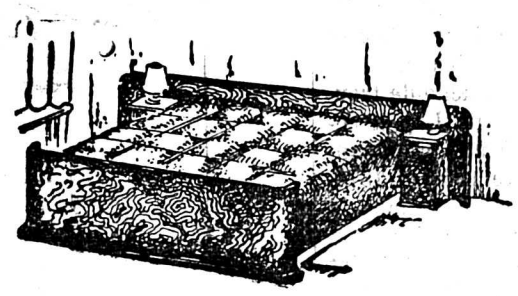

La simplicité est le complément indispensable de la beauté. Les lignes sobres des meubles modernes donneront à votre home un cachet particulier.

Les Fils d'A. Gertschen
Fabrique de Meubles - Naters-Brigue

Un cambrioleur de chalet arrêté

—o—

L'autre jour, comme un gendarme faisait sa tournée de service à Martigny, son attention fut attirée par un individu qui lui parut suspect et qui portait une pèlerine. Il lui demanda où il avait acheté ce vêtement ; l'autre, témoignant d'un certain embarras, le gendarme le conduisit au poste.

Après un interrogatoire serré, l'homme — un certain Emile F. d'Isérables, reconnut qu'il avait volé la pèlerine et bien d'autres choses encore au cours de l'hiver passé en cambriolant à Champex un chalet appartenant à M. Albert Reis, de Genève.

Il avait pénétré par effraction dans les chambres, forçant un volet, cassant une vitre, enfonçant des portes et emportant de nombreux objets. Puis il était reparti en refermant la porte et les volets derrière lui pour retarder la découverte du vol.

Cet individu a été conduit en prison préventive.

—o—

Expéditions de vins-moûts en 1937

Salquenen	litres 70,084
Sierre	424,780
Granges-Lens	29,247
St-Léonard	15,378
Sion	305,735
Ardon	156,884
Chamoson	159,849
Riddes	225,308
Charrat-Fully	57,104
Martigny	210,956
St-Maurice (camions)	1,650,246
Total :	litres 3,305,571

Service cantonal de la Viticulture.

BAGNES. — Cultivons la fraise en montagne. — (Corr.) — Les dernières plantations sont terminées autour de nos villages. Qui aurait pensé, il y a quelque dix ans, alors que furent entrepris, chez nous, les timides premiers essais de culture de la fraise, que cette plante aurait les tendances envahissantes constatées aujourd'hui ? C'est bon pour la plaine, disaient nos montagnards, les hivers sont trop longs à la montagne. Peu à peu cependant, à la suite de conférences fort opportunes, des champs entiers furent transformés en fraisières, et, au vu des résultats, ils firent « tache d'huile » comme on dit. Il s'en trouva, en effet, qui produisirent un revenu brut de un fr. par mètre carré à une altitude de huit à neuf cents mètres. Toutefois, des alpicoles des villages haut perchés près des pâturages doutaient de la rusticité de la nouvelle plante qu'ils ne pensaient pas pouvoir acclimater chez eux. Pendant plusieurs années seuls les villages inférieurs se livrèrent avec une activité croissante, il est vrai, à la culture du fraisier lequel, bon prince, continua malgré un fléchissement sensible des prix, à récompenser largement ceux qui le soignaient avec goût et intelligence.

Apre au gain par nécessité, le montagnard est observateur et tenace de nature. Celui des villages de moyenne altitude (1000 m.) se hasarda d'abord à introduire la fraise dans ses meilleurs champs et il y récolta, dès les premières années des fruits aussi beaux et plus succulents encore que ceux de la plaine, arrivant juste à l'époque des prix les plus hauts (fin de saison). D'un seul village de la vallée d'Entremont, par exemple, sis à 1050 m., il est sorti pour plus de 28,000 francs de fraises durant l'été 1937 !

La fraise doit pouvoir monter plus haut encore. Je n'en veux pour preuve que les grands et beaux fruits récoltés dans quelques parcelles de terrain, plantées à titre d'essai à environ 1500 m. (Verbier-Médières) et même dans les mayens, au pied des alpages de la Marlenaz et du Vacheret (environ 1700 m.). A 1500 m. la culture en grand de la fraise doit pouvoir avantageusement se pratiquer, d'autant plus que les plantations seraient, là-haut, à l'abri des vers blancs (ceux-ci ne montant pas, ordinairement, au delà de 900 m.) et, jusqu'à un certain point, de la plus forte virulence des maladies cryptogamiques.

N.

—o—

SION. — Jeudi soir, alors que toute la ville de Sion était plongée dans une nuit profonde, un individu, profitant de l'obscurcissement, pénétra à l'Hôtel du Cerf, à la rue des Remparts, et à l'aide d'une fausse clef, il s'introduisit dans la chambre d'un client où il se mit à fouiller les tiroirs. Une femme de chambre qui entra dans la pièce aperçut le voleur et s'enfuit épouvantée.

L'homme en profita pour regagner la rue et pour se perdre dans la nuit. Espérons qu'il aura laissé des empreintes digitales...

—o—

SION. — Hommage à M. Victor Rey, directeur général de l'Hôtel Ritz, à Paris. — Corr. — Jeudi 4 novembre, un office de requiem a été célébré en l'église des capucins pour le repos de l'âme de M. Victor Rey, directeur général de l'Hôtel Ritz à Paris, décédé dans cette ville, au mois d'août dernier. Puis, en présence de la famille du regretté défunt et de quelques intimes, la dépouille mortelle de M. Rey, transportée de Paris le matin même, fut inhumée dans le cimetière de Sion. De nombreuses couronnes et un tapis de fleurs confectionné par les employés de l'Hôtel Ritz, furent déposés sur la tombe de cet homme de bien qui avait désiré dormir du dernier sommeil dans le cimetière de sa ville natale, qu'il avait tant aimée et où il aurait aimé terminer ses jours.

Les lettres envoyées à Mme Rey de toutes les parties du monde par des rois, des ambassadeurs, chefs de gouvernement, etc., etc., prouvent d'une manière éclatante le rôle exceptionnellement important que notre compatriote joua pendant sa vie.

Dans toutes ces lettres, on évoque les qualités de M. Rey : distinction, loyauté, grandeur d'âme, générosité.

M. Rey fut une autorité mondiale. Le Valais peut en être fier.

—o—

ST-MAURICE. — Démonstrations de cuisson à l'électricité. — On nous informe que des démonstrations de cuisson à l'électricité auront lieu à St-Maurice, dans la Salle de Gymnastique, les mardi 9 et mercredi 10 novembre. Un chef de cuisine attaché à la Fabrique de Fourneaux « Le Rêve », de Genève, officiera ; c'est paraît-il un maître queux fameux.

Il nous plaît d'espérer que nos ménagères assisteront avec plaisir et intérêt à ces séances. Recommandons aussi aux heureuses fiancées de s'y rendre : une cuisine bien comprise contribuera toujours à la bonne harmonie de leur futur foyer.

Sans avoir la prétention d'inviter les auditeurs à un banquet, le cuisinier leur fera volontiers déguster ses préparations (Voir aux annonces).

Hôtel du Simplon — Vernayaz

Tous les jours, Escargots à la Bourguignonne
Croûtes aux chanterelles. — Fondues. — Tranches au fromage. — Vins de 1er choix. J. Keel.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

et vous vous lèverez le matin *plus dispos*

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins. Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies. Frs 2.25.

SUZE

fabriquée en Suisse exclusivement
avec des racines de gentiane fraîche du Jura

WINTERTHUR-VIE
L. NICOLAY
MARTIGNY-VILLE — AGENT GÉNÉRAL

ASSIMIL, la méthode facile pour apprendre une langue. Brochures d'essai et catalogues chez votre libraire ou marchand de disques.

RADIOS — PAILLARD - PHILIPS TELEFUNKEN — 18 mois de crédit — E. Uldry — MONTHEY — Tél. 63.63

VERMOUTH MARTINI — APÉRITIF MARQUE MONDIALE — ROSSI — „L'INÉGALABLE"

Service télégraphique et téléphonique

La Conférence du Pacifique

—o—

BRUXELLES, 5 novembre. (Havas.) — La Conférence du Pacifique a repris ses travaux vendredi matin à 11 h. 30 et a siégé en séance privée.

Les délégués arrivant successivement, pressés par les journalistes, n'ont fait aucune déclaration. C'est M. Spaak qui est arrivé le dernier. Il n'a pu opposer qu'un sourire aux journalistes qui l'interrogeaient en même temps sur la conférence et sur la crise ministérielle que le roi lui a demandé de résoudre.

Le projet de vote que M. Spaak, en sa qualité de président, a soumis aujourd'hui à la conférence comprend trois points : 1. le document constate que dans la réponse à l'invitation adressée par le gouvernement belge, le Japon ne conteste pas qu'il reconnaît la validité du traité des 9 puissances qui, à son article premier, visé d'intégrité et l'indépendance de la Chine ;

2. qu'il est vrai que la conférence s'est réunie à la suite de la Résolution du comité consultatif de la S. d. N. Le traité des 9 puissances toutefois prévoiait une telle Conférence et la situation justifiait cette réunion. Les Etats-Unis d'ailleurs, qui ne sont pas membres de la S. d. N. ont accepté l'invitation et l'U. R. S. S. qui ne fait pas partie du Traité des 9 puissances assiste également à la Conférence ;

3. que la Conférence se propose de nommer un comité restreint si le Japon accepte d'entrer en négociation comme il le lui sera proposé.

—o—

La guerre d'Espagne

—o—

Bulletin gouvernemental

MADRID, 5 novembre. — Hier soir les troupes insurgées ont déclenché une très forte attaque sur les positions gouvernementales aux environs de Posuelo et d'Aravaca. Le combat s'est engagé sur toute la ligne jusqu'à la Casa del Campo et la Cité universitaire.

Malgré la violence de l'attaque et la formidable préparation d'artillerie des insurgés les troupes gouvernementales ont conservé toutes leurs positions.

Bulletin des Insurgés

SARAGOSSE, 5 novembre. — Parmi les gouvernementaux qui ont passé dans les lignes insurgées sur le Front d'Aragon, se trouvent un colonel d'état-major et un lieutenant-colonel d'artillerie. Dans le secteur de Navalcarnero, les insurgés ont réalisé une avance. Les gouvernementaux qui avaient tenté une attaque ont été repoussés.

—o—

Hitler offre sa médiation

—o—

TOKIO, 5 novembre. — On mande de Berlin au « Yomiuri » que le chancelier Hitler offre les bons offices du Reich pour amener la fin du conflit sino-japonais. Le journal croit que le Japon a accepté l'offre d'Hitler qui présentement négocie avec l'envoyé spécial du maréchal Schang Kai Chek à Berlin.

Le ministère des Affaires étrangères déclare ne posséder aucun rapport officiel de Berlin. Il ajoute que bien que le Japon ne souhaite aucune intervention, il accueille toutefois ces bons offices suivant leur mérite.

Le journal précise que l'initiative de Hitler est entièrement en dehors de la Conférence de Bruxelles et du traité des neuf puissances.

L'indemnité aux meuniers

—o—

BERNE, 5 novembre. (Ag.) — Le Conseil fédéral a pris aujourd'hui un arrêté concernant l'allocation d'une indemnité aux meuniers fabriquant de la farine intégrale. L'arrêté déclare notamment que les exploitants de moulins de commerce qui sont tenus de fabriquer de la farine intégrale peuvent, sur leur demande et en tant que de besoin, être indemnisés équitablement de la perte résultant de la fabrication de farine intégrale.

Le montant de l'indemnité est fixé périodiquement par le département de l'Economie publique, suivant les conditions du marché des céréales panifiables.

Les fonds nécessaires au versement de l'indemnité prévue à l'article premier sont prélevés sur les sommes réservées à cet effet, savoir : a) un cinquième du produit des taxes compensatoires perçues sur le blé panifiable durant le quatrième trimestre de 1936 ; b) trois cinquièmes du produit de la taxe compensatoire de base de 75 centimes par quintal de blé panifiable ; c) la totalité des recettes fournies dès le premier janvier 1937 par la taxe compensatoire graduée.

—o—

Les combats font rage

—o—

SHANGHAI, 5 novembre. (Ag.) — L'agence Chekiai annonce que des combats font rage sur le front de Soochowcreek. Le feu très efficace de l'artillerie chinoise a empêché les Japonais d'envoyer de nouvelles troupes de l'autre côté de la crique. Le nombre total des troupes japonaises maintenant sur la rive sud de la crique s'élevait à 800 environ jeudi à midi. Une nouvelle poussée a été effectuée par les Japonais dans le but de traverser la crique au village de Rubicon, sous la protection d'un barrage d'artillerie. Des renforts chinois immédiatement envoyés sur place ont repoussé l'ennemi qui a subi d'importantes pertes. Des combats sporadiques continuent à l'est du Petit Naziang, mais les positions des forces chinoises n'ont pas été modifiées.

—o—

Une ferme en feu

—o—

TRIENGEN (Lucerne), 5 novembre. (Ag) — Une grosse ferme exploitée par M. Lörtscher a été la proie des flammes la nuit dernière à Kulmerau, à la frontière des cantons de Lucerne et d'Argovie. Un vent violent soufflant, les pompiers de Kulmerau, Triengen et Büron, rapidement arrivés sur les lieux, durent se limiter à sauver les habitants, le bétail et à protéger les bâtiments voisins. La ferme et une grange, avec le mobilier et le produit des récoltes ont été complètement anéanties. Les dégâts ne sont couverts qu'en partie par l'assurance. Trois incendies ont éclaté dans cette région durant un court laps de temps.

—o—

Un bateau coupé en deux

—o—

BOULOGNE-SUR-MER, 5 novembre. (Havas.) — C'est à 4 heures ce matin alors qu'un épais brouillard sévissait sur le Pas de Calais que le bateau de pêche « St-Louis » a été coupé en deux et coulé par le navire américain « Indépendant Hall » qui fait route vers Dunkerque, ayant à son bord les neuf hommes du « St-Louis » qu'il a pu sauver, dont le patron du bateau.

—o—

Déraillement

PALERME, 5 novembre. (Ag.) — Un petit train local composé de deux voitures a déraillé sur la ligne Palerme-Trapani, près de Ballestrate. Le conducteur a été tué. Les voyageurs n'ont eu aucun mal.

RADIO-PROGRAMME

Samedi 6 novembre. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Gramo-concert. 13 h. Le courrier du skieur. 13 h. 10 Suite du gramo-concert. 17 h. Concert. 18 h. Les cloches de la Cathédrale. 18 h. 10 La demi-heure pour les tout petits. 18 h. 40 Programme varié. 19 h. Ouvrier, employé qualifié ou manœuvre ? 19 h. 10 Anecdotes et récits. 19 h. 20 La vie pratique. 19 h. 30 Intermède musical. 19 h. 45 Communiqués. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Au cirque Knie. 20 h. 45 Soirée Puccini. 22 h. 20 Musique de danse

Dimanche 7 novembre. — 9 h. 55 Sonnerie de cloches. 10 h. Culte protestant. 11 h. 15 Gramo-concert. 11 h. 30 Cantate de Jean-Sébastien Bach. 12 h. Sagesse quotidienne. 12 h. 20 Intermède. 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Gramo-concert. 13 h. 45 Commémoration du 150ème anniversaire du général Dufour. 16 h. 15 Cérémonie à la mémoire des soldats de Genève. 18 h. Gramo-concert. 18 h. 50 Causerie religieuse catholique. 19 h. 20 Intermède. 19 h. 30 Le dimanche sportif. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Récital de piano. 20 h. 30 La Comédie du monde malade et mal pansé. 21 h. 10 Evocation nocturne. 22 h. 10 Musique de danse.

Rhumatisme-goutte

Prenez donc les pastilles contre les rhumatismes et la goutte de l'abbé Heuman. Ce remède combat ces maux en diminuant l'acide urique. Demi boîte frs. 4.–, boîte originale frs. 7.50. En vente dans les pharmacies ou directement à la Pharmacie du Lion, Ernest Jahn, Lenzbourg.

Petit hôtel et café-restaurant

à remettre à Sion pour raison de santé, le bail d'un bon petit hôtel et café restaurant. Clientèle assidue, revenus assurés. Le propriétaire actuel resterait évent. intéressé. Conditions avantageuses pour preneur sérieux.

Offres écrites à P 4698 S Publicitas. Sion.

A vendre 10.000 kg. de bon

Foin

S'adresser chez Ernest Dubois, Epinassey, tél. 116.

Pour cause santé, à remettre près gare Genève

PENSION - RESTAURANT

2 salles avec chambres meublées louées toute l'année. Prix à débattre. Situation d'avenir pour ménage actif. Ecrire sous O. F. 45 8 G à Orell Fussli-Annonces, Genève.

A vendre environ 2000 m2 de

terrain arborisé

sur la commune de Daviaz (La Poche). — S'adr. à Jean Richner, Aigle. Tél. 135.

IMPRIMERIE RHODANIQUE ST-MAURICE

Harmoniums

neufs et d'occasion
H. HALLENBARTER - SION

Arbres fruitiers

J. Rézert-Ribordy, Riddes.

LÉGUMES A VENDRE

pour hiverner

Choux blancs 100 kg. fr. 11, choux marcelins fr. 14, choux rouges fr. 15, choux raves beurrés fr. 10, carottes nantaises fr. 13, carottes jaunes fr. 12, racines rouges à salade fr. 11, poireaux verts fr. 18, scorsonères noires fr. 50, raves blanches à compôte fr. 10, carottes fourragères fr. 5 (le prix de 100 kg. depuis 25 kg.). Se recommande : E. Guillod - Mora, Nant-Vully. Tél. 425.

On cherche

Jeune FILLE

pour aider au ménage et servir dans un petit café.

S'adresser sous 12301 à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

IMPRIMERIE RHODANIQUE - : - ST-MAURICE

Chaussures de qualité...

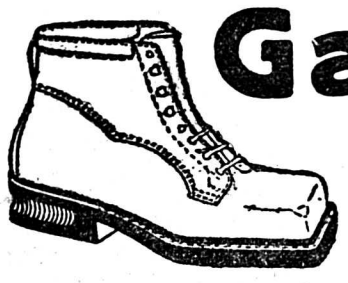

Gattoni

MONTHEY
Tél. 62.56
St-MAURICE
Grand'Rue

Ski, waterproof, tout dblé veau, bord feutre

30-35	36-39	40-46
14.80	19.80	21.80

Socques doublées, semelles noyer

20-25	26-29	30-35	36-42	43-47
3.70	3.90	4.90	5.90	6.90

Expéditions franco

...pour la foire

Café Central, St-Maurice

Dimanche 7 novembre dès les 14 heures

Grand loto

du Football Club St-Maurice

Les habituels lots renommés feront la joie des heureux gagnants.

Invitation cordiale

Guano du Pérou

(Corne d'Abondance)

le meilleur engrais pour vignes

Agents pour le Valais : **Georgis**, Buffet de la Gare **Ardon ; Michellod**, Café des Vergers, **Leytron.**

Pour la fourrure

Voyez NOTRE CHOIX et nos prix très avantageux

Canton
Rue de Bourg 22.
Téléphone 24.125
Lausanne

La santé par les plantes

Cure d'automne

Tisane **Dermospérol**

No 3 combat : vices du sang, boutons, éruptions, dartres, rougeurs, furoncolose, démangeaisons, migraines, constipation. Pqt fr. 2.—, 3 pqts fr. 5.—. **Analyse d'urine.** — 32 autres spécialités, demandez notre brochure détaillée

Vente : Pharm.-herb.
Spéro S.A.
Aigle, r. du Collège No 1

Ford-Spider

à vendre, 2-4 places, 17 CV, mod. 1933, entièrement revisée à neuf, peinture neuve, avec garantie. Prix fr. 1600.-
Ecrire sous chiffre S 29697 L à Publicitas, Lausanne.

Piles électriques

8 et 10 heures, rondes ; ampoules, boîtiers

agasin FESSLER
MARTIGNY-VILLE

On cherche une

personne

de 25 à 40 ans pour tenir le ménage d'une personne seule. Vie de la campagne. Entrée de suite. Faire offres au Nouvelliste sous S 1374.

Bâches

Bâches en tous genres aux meilleures conditions

En ce moment : **Bâches d'occasion** très avantageuses, à l'état de neuf.

Ed. Panchaud S. A., fabrique de bâches, 14, rue du Simplon, Genève. Tél. 43.465

BON ET BON MARCHE !

Gnagis

crus, queues, museaux, bajoues, oreilles de porc, 50 ct. le ½ kg. **Saucisses de ménage**, porc et bœuf, cuites très succulentes, fr. 1.25 le ½ kg. Service soigné contre remboursement, port en plus.

Se recommande :
Boucherie-charcuterie
SUTER, MONTREUX

A la
BOUCHERIE CHEVALINE POPULAIRE
Rue du Rhône, **Sion**
vous trouverez : viande hachée par 5 kg. à fr. 1.20 le kg. ; viande en morceaux fr. 1.40, 1.60 et 2.— le kg. ; viande à saler fr. 1.60, 2.— le kg. Lard blanc. Boyaux.

OCCASIONS

4170. **Armoire, tôle acier doux,** 2 tablettes mobiles. Poids 80 kg.

3528. **Armoire en fer,** avec rideau et coffre-fort incombustible.

S'adr. **F. Tauxe, Malley-Lausanne.** Tél. 29.050.

RENARDS

Chamoisage, teinture et montage de peaux de renards, adressez-vous directement à la fabrique de fourrures **Ed. Michaud,** pelletier-fourreur, Plaine 41, **Yverdon**

Conservez cette adresse !

TAILLEUSE DE DAMES

indépendante, cherche place convenable dans atelier pour se perfectionner dans la langue française. Logement et nourriture dans la maison désiré. B. v. Wartburg, Robes, Kussnacht a. R.

Personne de confiance

est demandée pour tous les travaux d'un petit ménage de campagne et pouvant aussi s'occuper du bétail. — Faire offres avec prétentions gages s. chiffre P 4791 S., Publicitas, Sion.

Jeune homme, 17 ans, cherche place comme

apprenti cordonnier

S'adresser au Nouvelliste sous C 1372.

Mesdames,

N'attendez pas le gros de l'hiver. Profitez de notre grand choix, achetez

nos bottillons 36 au 42,	dep. fr.	**7.80**
nos pantoufles cuir	» »	**6.90**
nos souliers velours, très chics,	» »	**5.90**
nos pantoufles très chaudes	» »	**2.80**

Chaussures Stöckli, Martigny

Succ. Löw

Garage Mon Repos Occa S. A.

Mousquines 1, **LAUSANNE** Tél. 24.419

OPEL 10 CV., conduite int., 4-5 places
OPEL 10 CV., cabriolet 4 places
OPEL 6 CV., Roadster 2 places
ADLER 9 CV., cabriolet 4-5 places
ADLER 6 CV., 1935, cabriolet 2 places, spider
MORRIS 6 CV., 1936, jamais roulé, garantie
MORRIS 8 CV., 1935, conduite int., 4-5 places
CITROEN C4 9 CV., conduite int., 4 places
CITROEN C6 13 CV., conduite int., 4-5 places
FIAT 6 CV., torpédo 4 places
FORD 11 CV., conduite int., 4 places
FORD 7 CV., 1935, conduite int., 4 places.
LANCIA-LAMBDA 8me série, cond. int., 4-5 pl.

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

A louer à Sion
MAGASIN
avec Dépôt, Rue principale, pour tous genres de commerce. — **Mme Jean Jost, Gd-Pont 13.**

On achèterait quelques
brebis
avec agneaux, de race.
S'adresser chez **Jean Veuthey, Evionnaz.**

On cherche un
apprenti tailleur
S'adresser chez Emile Dubois, tailleur, St-Maurice.

Châtaignes

1er choix, de la Vallée du Soleil, 15 kg. fr. 4.20, 25 kg. fr. 6.50, 50 kg. fr. 12.— **Mme A. Bizarri, Dongio** (Tessin).

Quelle mine superbe!

Quinze jours de vacances seulement et te voilà déjà rétablie! Est-ce le changement de climat, est-ce le grand air?

. . . . . .

Il n'y a pas de doute que le climat, l'air pur, les bons soins aient effacé bien vite toute trace de la maladie. Mais si j'ai retrouvé en si peu de temps ma fraîcheur et ma joie de vivre, qui toujours t'ont ravi, c'est à toi que je le dois.

. . . . . .

„J'ai trouvé la boîte que tu avais si bien cachée dans mes effets. Tout d'abord, j'ai douté du succès, mais pour te faire plaisir, j'ai pris matin et soir de l'Ovomaltine* à propos de laquelle je t'avais si souvent taquiné à la maison. Or, aujourd'hui, je déclare à qui veut l'entendre: „chaque matin, je sens mes forces rajeunies, je ne peux plus me passer d'Ovomaltine."

OVOMALTINE
c'est la santé!

*Ovomaltine, l'aliment force par excellence, contient tous les éléments nutritifs essentiels sous forme concentrée, d'un goût exquis, facile à digérer et complètement assimilable.

En vente partout en boîtes à 2 fr. et 3 fr. 60

Dr A. WANDER S.A., BERNE B.309

25 Novembre Tirage

définitif et irrévocable

ARVE 2

100000	50000
4 x 20000	10 x 10000
20 x 5000	20 x 2000
40 x 1000	100 x 500

etc.

Le 55 % de l'émission, soit frs. 1 100000 seront versés aux gagnants

Payement des lots sans aucune retenue fiscale par la Banque Cantonale Lucernoise.

Prix du billet frs. 10.—, la série de 10 billets = frs. 100. contient au moins un gagnant garanti.

Nous acceptons en payement les billets gagnants des autres loteries suisses.

Compte de chèques postaux VII 6700 (ajouter 40 cts. pour les frais de port, s.v. pl.) Envoi aussi contre remboursement. **Bureau de la Loterie ARVE:** Hirschmattstrasse, 13, **Lucerne,** Téléphone 25.992.